



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 juin 2017

Les observations de la CRE aux propositions de la Commission européenne

Le 30 novembre 2016, la Commission européenne a rendu public son paquet législatif intitulé « Une énergie propre pour tous les Européens » qui contient ses propositions d'amendements de règlements et directives dans le domaine de l'énergie, et plus particulièrement pour l'électricité.

La CRE publie un mémorandum de 13 fiches qui rassemble ses observations aux propositions de la Commission européenne. Ces fiches traitent du cadre institutionnel, des réseaux et des marchés. La CRE a obtenu le soutien des autorités françaises qui porteront ces observations au Conseil et auprès des parlementaires européens.

« La CRE souhaite avec la publication de ces fiches contribuer positivement au débat législatif en cours et favoriser l'émergence d'un consensus sur les dispositions proposées par la Commission européenne auprès de ses homologues et des institutions européennes » déclare Jean-François CARENCO, président de la CRE. *« La construction de l'Europe de l'énergie est un immense challenge qu'il faut poursuivre ensemble avec enthousiasme ».*

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.